



LE GUIDE DU STATIONNEMENT

SAINT-GRATIEN

EDITO

La ville de Saint-Gratien compte des zones de stationnement bleues et des zones payantes permettant d'assurer la rotation des véhicules, de fluidifier le stationnement et de trouver rapidement une place lorsque vous venez faire vos courses en centre-ville.

Gратиенноис, vous pouvez désormais stationner en voirie pendant 45 minutes gratuitement.

LE STATIONNEMENT DANS VOTRE VILLE

187
PLACES DE PARKING

547
PLACES EN VOIRIE

Le stationnement est réglementé :

- sur voirie du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h (sauf dimanche et jours fériés).
- parking Forum ouvert 24h/24 et 7jours/7.



LA ZONE PAYANTE concerne le centre-ville. Elle a vocation à accueillir le stationnement de courte durée (2h15 maximum) afin de favoriser la rotation des véhicules, avec la possibilité de stationner 45 min gratuites une fois par jour par véhicule pour les Gratiенноис.

ZONE DE STATIONNEMENT PAYANT **EN VOIRIE**

Les 45 premières minutes sont gratuites une fois par jour, par véhicule pour les Gratiennois.

Zone Payante

	Public	Gratiennois
15 min	0,50 €	Gratuit
30 min	1,00 €	Gratuit
45 min	1,50 €	Gratuit
1h	2,00 €	
1h15	2,50 €	
1h30	3,00 €	
1h45	3,50 €	
2h*	4,00 €	
2h15	25 €	
FPS	25 €	

*durée de stationnement recommandée

ZONE DE STATIONNEMENT PAYANT

PARKING FORUM

HORAIRES 24H/24

15 min	Gratuit
30 min	Gratuit
45 min	1,20 €
1 h	1,70 €
De 1h à 2h	0,50 € par 15 min
De 2h à 8h	0,20 € par 15 min
De 8h à 24h	9,00 €
Ticket perdu	9,00 €

ABONNEMENTS PARKING

TOUT PUBLIC 7j/7 - 24h/24 Mensuel	50 €	JOURS 7j/7 tout public De 8h à 19h Mensuel	33 €
NUITS & WEEK ENDS tout public De 18h à 9h Mensuel	20,70 €	Commerçant 7j/7 - 24h/24 Mensuel	30 €

GRATIENNOIS, COMMENT BÉNÉFICIER DE 45 MINUTES GRATUITES EN VOIRIE ?

Sur le site jemegare.fr/saint-gratien ou à la **Maison du Stationnement**

1. J'ouvre mes droits.

Pièce à fournir sur place ou en ligne : carte grise, justificatif de domicile de moins de 3 mois et taxe d'habitation ou taxe foncière.

2. Je choisis mon droit.

3. Je pense à renouveler mon droit tous les ans.

4. Je pense à faire ma demande de transfert de mon droit sur mon nouveau véhicule.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Payer votre stationnement avec l'application mobile ou sur les horodateurs :

SMARTPHONE ET INTERNET

Paybyphone.fr

DISPONIBLE SUR Google play Disponible sur App Store

PAR TELEPHONE

01 74 18 18 18



Le montant du FPS est de 25€ payable sur le site stationnement.gouv.fr à réception de l'avis de paiement du forfait post-stationnement ANTAI.

*Tarification complète : Voirie : jemegare.fr/saint-gratien

COMMENT PRENDRE UN ABONNEMENT POUR LE PARKING FORUM ?

Je souhaite m'abonner

Connectez-vous sur le site effia.com
ou rendez-vous à la **Maison du Stationnement**

Pièces à fournir (sur place ou en ligne) :

- Carte d'identité
- Attestation d'assurance véhicule
- Justificatif de domicile (de moins de 3 mois)

DÉCOUVREZ
LES FORFAITS ET LES
DIFFÉRENTES FORMULES
D'ABONNEMENT

jemegare.fr/saint-gratien

Maison du stationnement - EFFIA
Accueil Parking & Voirie

Du lundi au vendredi :
De 10h à 12h
et de 14h à 19h

Parking Forum
21 rue Berthie Albrecht
95210 SAINT-GRATIEN
Tél : 01 34 12 53 75

Plus d'infos par mail :
stationnementsaintgratien@effia.fr

LE GUIDE DU STATIONNEMENT

SAINT-GRATIEN